

Master 2 – Pratique professionnelle en alternance

La pratique professionnelle :

Chaque étudiant contractuel admissible est placé en situation de pratique en responsabilité toute l'année pour l'équivalent d'un temps d'enseignement compris entre 5 et 7 heures. Dans l'établissement il assure l'ensemble des missions inhérentes au métier et fait partie intégrante de l'équipe pédagogique. En parallèle, il suit son cursus d'étudiant en master 2 « métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » dans sa discipline à l'université (ESPE et UFR) ; il est donc inscrit dans un processus de formation en alternance.

En dehors de la présence en classe et des tâches de préparation et d'analyse de séquences, de séances, l'étudiant consacre une partie de son temps aux autres missions inhérentes à l'exercice du métier (réunions de concertation, suivi des élèves...) et s'engage dans la construction de son mémoire professionnel.

Rôle du professeur tuteur

Le professeur tuteur exerce auprès de l'étudiant, un rôle de conseil et de guide dès son arrivée dans l'établissement, et procède à un suivi régulier tout au long de l'année. Il participe à l'évaluation de l'étudiant et commet à ce titre différents rapports : un diagnostic initial, un bilan intermédiaire et un bilan final joints en annexes.

Ses missions sont donc les suivantes :

En début d'année :

Assurer l'accueil et le suivi de l'étudiant :

- Inciter l'étudiant à prendre des informations sur l'établissement et ses spécificités ainsi que sur le public accueilli en particulier dans les classes dont l'étudiant aura la charge.
- Accompagner l'étudiant dans son activité de préparation de la classe : informations sur les élèves, programmation, élaboration des séquences et des séances...
- S'assurer que l'étudiant dispose des supports d'enseignement : matériel pédagogique, manuels scolaires...
- Répondre aux questionnements.

Aider l'étudiant à se situer au regard des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation publié au journal officiel du 18 juillet 2013.

Tout au long de l'année :

- Accompagner l'étudiant dans la construction de son enseignement (construction de séquences, de séances...) et dans l'analyse de sa pratique professionnelle en classe par la mise en place régulière de temps d'observation. Les objets d'observation portent sur l'activité des élèves et celle de l'enseignant et permettront une évaluation des compétences mobilisées dans l'exercice du métier. Il est demandé au professeur tuteur d'observer, dans la mesure du possible, en début d'année en moyenne une séance par semaine. La fréquence des observations en classe pourra évoluer ensuite et sera à déterminer au cas par cas en fonction des besoins.
- Donner ou inciter à la recherche des informations sur le métier d'enseignant : responsabilité, sécurité, règlement intérieur, sanctions, charte informatique, cahier de textes, carnet de liaison...
- Inciter l'étudiant à participer à la vie de l'établissement : rencontre avec le CPE, réunions de concertation, conseil de classes.

- Aider l'étudiant à se situer par rapport aux compétences nécessaires à l'exercice du métier au regard de toutes les analyses de pratique réalisées (bilan intermédiaire).
- Aider l'étudiant dans la construction du mémoire professionnel qu'il a à rédiger et à soutenir dans le cadre de sa formation en master 2 (voir cahier des charges mémoire). Il sera destinataire d'un exemplaire de ce mémoire.
- Participer, si l'ESPE le sollicite, au jury de soutenance de mémoire.
- Assurer, s'il le souhaite et en accord avec les corps d'inspection, la visite d'un autre étudiant contractuel admissible à tiers temps.
- Dans le cadre de la visite effectuée par le formateur ESPE au semestre 3, un échange aura lieu entre le professeur tuteur et le formateur ESPE concernant l'engagement et la posture de l'étudiant dans l'exercice de la pratique professionnelle.

A la fin de l'année :

Pour le 5 mai 2014, un rapport « bilan final » est rédigé par le professeur tuteur de l'établissement.

Pour information les étudiants sont évalués par l'ESPE sur la dimension professionnelle à travers deux axes :

- la rédaction et la soutenance du mémoire professionnel qui compte pour $\frac{3}{4}$;
- la posture et l'engagement pendant le stage qui compte pour $\frac{1}{4}$.

Le chef d'établissement et le professeur tuteur attribuent une note sur 20 au regard de l'ensemble des bilans et des rapports communis.

Le formateur ESPE attribue également une note sur 20.

La note finale (moyenne des deux notes attribuées) sera alors communiquée à l'étudiant.

Critères d'évaluation :

- Comportement en fonctionnaire de l'Etat de façon éthique et responsable - 6 points
- Suivi des élèves et conduite de la classe - 6 points
- Coopération et dialogue avec les parents d'élèves - 4 points
- Travail en équipe et coopération avec les partenaires de l'école - 4 points

La visite du formateur ESPE :

- Le formateur ESPE, responsable du groupe de référence, prendra contact avec l'établissement et le professeur tuteur afin d'organiser la visite prévue dans le dispositif général d'accompagnement. La date de la visite sera arrêtée à l'avance en fonction des emplois du temps de l'étudiant et du professeur tuteur et en accord avec le chef d'établissement
- La visite est suivie d'un entretien où le professeur tuteur sera présent. L'entretien sera précédé d'un bref échange entre le professeur tuteur de l'établissement et le formateur ESPE. Le chef d'établissement est également sollicité, afin de décider des grands points à aborder et de la stratégie de questionnement.
- L'entretien est centré sur la pratique de l'étudiant à partir de l'analyse de la séance observée. Il doit permettre à l'étudiant de renforcer sa capacité d'analyse de la pratique et également de conforter son positionnement au regard des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation publié au journal officiel du 18 juillet 2013